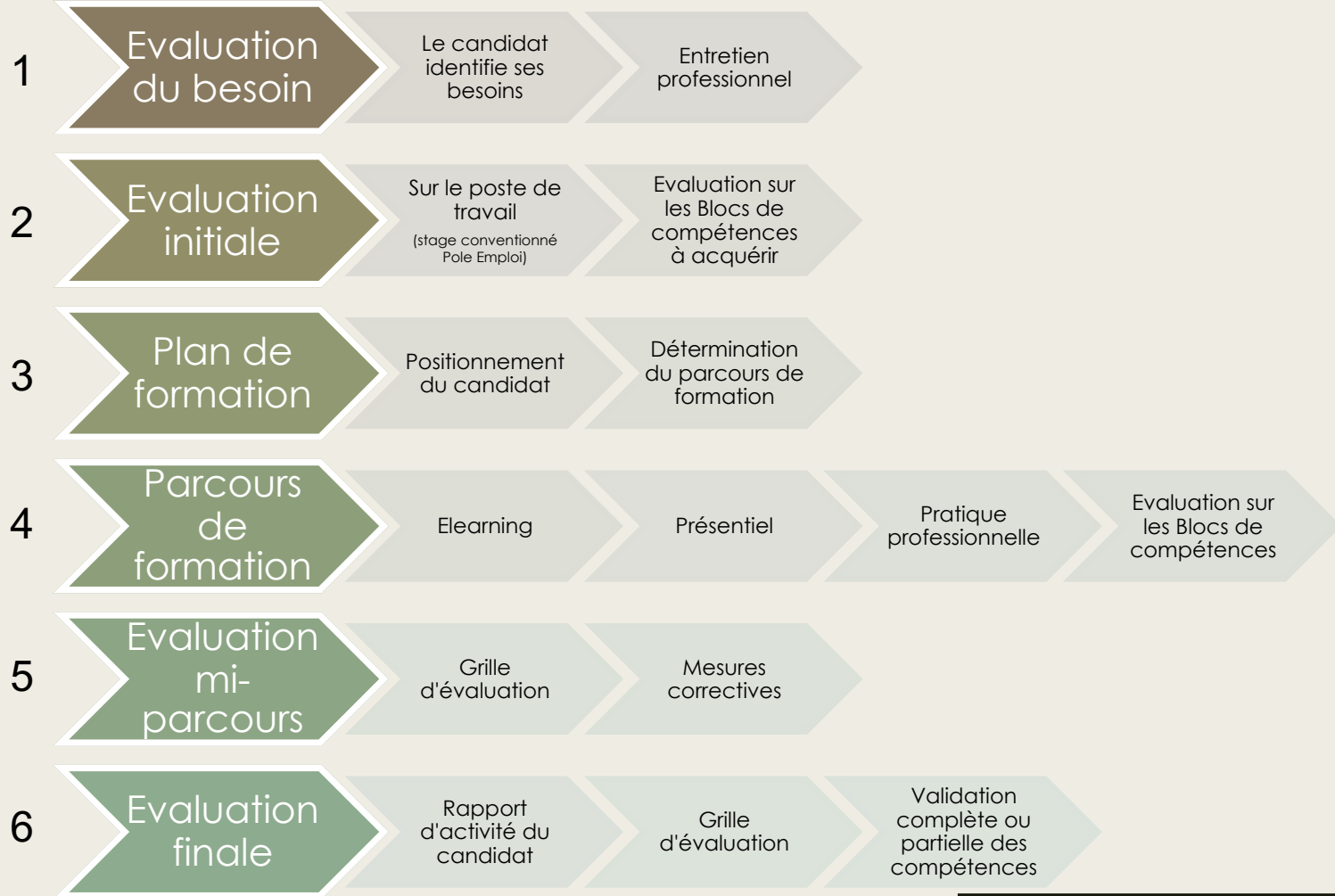


Processus de Certification



L'évaluation de la Certification

L'évaluation sera réalisée par bloc de compétences, par le tuteur en entreprise à l'issue d'un parcours de formation.

Elle intègre l'observation des bonnes pratiques professionnelles et les évaluations de la formation théorique. En complément, des entretiens d'évaluation permettront au tuteur et au candidat de constater les compétences qui sont acquises et celles qui ne le sont pas.

Un rapport d'activité réalisé par le candidat visera à restituer les acquis de son parcours en entreprise.

Enfin les évaluations des différents blocs de compétences peuvent avoir lieu à des périodes différentes, en fonction du parcours du candidat.

L'utilisation d'une grille reprenant le référentiel des compétences à acquérir et le respect de ces critères sont impératifs pour procéder aux évaluations.

Chaque candidat au CQP est évalué dans les mêmes conditions et sur la base des mêmes éléments, quelle que soit l'entreprise dans laquelle il travaille.

Les blocs de compétences composant le référentiel du CQP Employé de commerce peuvent être évalués et validés indépendamment les uns des autres, les candidats disposant d'un délai de 5 années pour compléter leur parcours en cas de validation partielle du CQP.

À l'intérieur des blocs, la validation partielle de compétences n'est pas possible. Aussi, les compétences maîtrisées au sein d'un bloc ne donneront pas lieu à validation partielle du bloc par le jury.